

	Compte-rendu
	Bureau exécutif 7 octobre 2020

Le 7 octobre 2020

Le Bureau exécutif de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté dûment convoqué par M. Frédéric DE AZEVEDO, Président, s'est réuni à la maison de l'intercommunalité à 8 H 30.

Date de convocation : **jeudi 1^{er} octobre 2020**

Nombre de membres en exercice : **12**

Présents : 11

Votants : **72**

Présents : Frédéric DE AZEVEDO – Raphaël MOCELLIN – Philippe ROSAIRE – Geneviève MOREAU-GLENAT – Dominique UNI – Nicole DI MARIA – Albert BUISSON – Sylvain BELLE – Jean-Claude DARLET – Yvan CREACH – Gilbert CHAMPON

Absents : André ROUX

Secrétaire de séance : Raphaël MOCELLIN

I. Délibérations

1) Révision de la politique tarifaire au Centre Aquatique l'Olympide saison 2020/2021–

Yvan CREACH

Ce point est reporté pour informations complémentaires.

2/ Objet : Adhésion de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) – Frédéric De Azevedo

Le Bureau Exécutif est informé que Saint Marcellin Vercors Isère Communauté intégrant 33 communes situées en zone de montagne peut adhérer à l'association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM). Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », fiches techniques, site internet, lettre électronique), conseils, assistance technique.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau dont la Présidente et actuellement Annie GENEVARD, Députée du Doubs, la secrétaire générale Jeanine DUBIE, Députée des Hautes-Pyrénées et la Vice-présidente est Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie. Au total la cotisation de l'EPCI « Saint Marcellin Vercors Isère Communauté » est d'un montant de 945,00 €.

Vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,

Vu la délibération n°2020_07_104 du 16 juillet 2020 portant délégation au Président et au bureau,

Considérant qu'il est opportun pour notre EPCI d'adhérer à cette instance,

Après avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide de :

- **DONNER** son accord pour adhérer à l'Association des Nationale des Elus de la Montagne,

- **AUTORISER** le Président à signifier cet accord.

3/ Modification de la convention Conseil en Energie Partagé (CEP) avec Terre d'Energie 38 (TE38)

– Albert BUISSON

Territoire d'énergie Isère (TE38) propose à ses collectivités membres un accompagnement par un Conseiller en Energie Partagé (CEP). L'accompagnement par un CEP permet de réduire la consommation et par conséquent la facture énergétique du patrimoine public. Le CEP analyse l'ensemble des bâtiments et propose des préconisations pour rendre la consommation plus efficace allant du simple réglage de matériel aux travaux. D'après l'étude de septembre 2019 de l'ADEME, Les dépenses énergétiques des collectivités locales, les communes ou EPCI à fiscalité propre conseillés arrivent à baisser leur consommation énergétique de 25% dans leurs bâtiments.

Dans ce cadre, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est suivie par une Conseillère en Energie Partagé, Pauline Aussenac depuis 2017. **23 bâtiments ont été étudiés.**

Le 15 septembre 2020, lors de la restitution de la mission de CEP, Pauline Aussenac a présenté de façon détaillée : les consommations énergétiques, les factures, les enregistrements de chaleur de chaque bâtiment. La partie la plus difficile pour elle a été de récupérer les factures car il y a beaucoup de contrats différents. A l'issue de cette rencontre, elle a fourni aux services techniques des fiches par bâtiment indiquant les actions à mettre en œuvre à court, moyen ou long terme, pour réaliser des économies d'énergie. Actuellement, le coût annuel de la mission de CEP s'élève à **11 600 euros par an** pour **23 bâtiments**. Le coût était déterminé en fonction du nombre de bâtiments étudiés.

Depuis 2019, TE38 propose aux EPCI à fiscalité propre d'étudier l'ensemble de leurs bâtiments avec le « CEP Expert ». Cette nouvelle formule s'accompagne de nouvelles modalités financières conformément à la délibération du Conseil syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018. Désormais, la mission CEP coûte **0,30 € par habitant par an**. La base de calcul de la population est celle de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'intercommunalité.

Avec la prise en compte de l'entièreté du patrimoine intercommunal, **environ 38 bâtiments**, le coût pour Saint-Marcellin Isère Communauté s'élèverait à **environ 13 940 euros par an**. Cette formule offre l'avantage de mettre en place une stratégie de réalisation d'économies d'énergie plus globale sans représenter un fort surcoût par rapport au nombre de bâtiments ajoutés dans l'audit.

Il est proposé que le compte rendu du travail d'audit des 23 bâtiments analysés puisse être fait en conseil communautaire pour valoriser cette expérience et inciter les communes à s'engager plus largement dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide de :

- Résilier la convention actuelle avec TE 38 relative à la mise en place d'un programme de CEP signée le 22 novembre 2018.
- Confier au TE38 la mise en place du CEP_Expert sur Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2021.
- Adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau de TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
- S'engager à verser au TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

4/ Subvention exceptionnelle au Lycée La Saulaie pour le festival des cultures scientifiques et techniques – Dominique UNI

Le Lycée La Saulaie à Saint-Marcellin organise le festival des cultures scientifiques et techniques qui se déroulera du 18 au 22 janvier 2021 en partenariat avec la Scène Nationale Arts Sciences Hexagone de Meylan à destination de 1300 lycéens, collégiens et primaires de Saint-Marcellin. Autour du thème central « intelligence artificielle et manipulation », le programme du festival prévoit :

- deux conférences spectacles : le réel inventé

- un installation interactive à la semaine : les cabines à tours automatiques
- trois ateliers de pratique artistique : mon téléphone a-t-il une âme ?
- une conférence débat : l'intelligence artificielle
- une exposition à destination des collégiens : l'intelligence artificielle dans le monde de demain
- deux ateliers de pratique scientifique à destination des primaires : les états de la matière ; les propriétés des matériaux

Le coût total du projet est estimé à 8600 € (demandes de subventions en cours au département, à la Région...)

Après avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide de :

- De verser une subvention exceptionnelle de 1500 € au Lycée La Saulaie pour l'organisation du festival des cultures scientifiques et techniques.

5/ Avenant au Contrat Ambition Région : demande de subvention pour l'élaboration et le déploiement d'un plan de jalonnement des zones d'activités économiques, d'une signalétique et d'un schéma directeur des RIS - André Roux

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et du transfert par la loi NOTRE de la compétence pleine et entière en matière de création, d'aménagement, de gestion des zones d'activités économiques (ZAE), la communauté de communes gère désormais les 10 ZAE issues de la fusion des EPCI en 2017 ainsi que 128 hectares de zones communales transférées en 2018, soit un total cumulé de 220 hectares de ZAE. Pour autant, seulement 7 hectares sont immédiatement disponibles et maîtrisés par la collectivité, d'où la nécessité de réaliser rapidement des extensions de zones d'activités économiques pour répondre aux besoins des entreprises exogènes en croissance ou extérieures désireuses de s'implanter.

Dans cette perspective et en accord avec les prescriptions du SCOT, notre territoire s'est vu allouer une enveloppe de 70 ha de foncier économique nouveau à l'horizon 2030 dans l'objectif de rééquilibrer le développement économique en faveur des territoires extérieurs à la métropole grenobloise. La communauté de communes entend ainsi développer, harmoniser et promouvoir l'ensemble des zones d'activités de son territoire. Aussi pour renforcer l'attractivité de ses zones d'activités économiques et leur effet vitrine tant auprès des acteurs internes au territoire que vis-à-vis des prospects extérieurs, la communauté de communes a initié deux démarches complémentaires pour rendre ces ZAE plus attractives : un schéma directeur des ZAE et un plan de jalonnement des zones d'activités (signalisation routière et signalétique interne).

Dans ce cadre, elle a retenu Philippe LAGAY en qualité de maître d'œuvre. Le montant estimatif du plan de jalonnement est estimé en phase APD à 436 530 € HT.

Ce projet est inscrit dans les dossiers retenus par la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'avenant au contrat ambition région validé en commission permanente le 20 décembre 2019. Aussi pour que ce projet puisse bénéficier de la subvention, il y a lieu de délibérer pour approuver le plan de financement et solliciter l'aide de la Région au titre de l'avenant au CAR, soit les éléments suivants :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Maître d'œuvre	34 550	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes		150 000
Déploiement jalonnement et signalétique ZAE	436 530	Autofinancement de la commune/ ou de l'EPCI		321 080
TOTAL	471 080	TOTAL		471 080

Après avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide de :

- APPROUVER le plan de financement du projet de jalonnement des zones d'activités économiques

- SOLLICITER l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'avenant au Contrat Ambition Région pour une subvention à hauteur de 150 00 €
- AUTORISER le président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette décision

II. Divers

- Interventions enseignement musical dans les écoles primaires : le dispositif d'intervention dans toutes les écoles en direction des classes du 3^{ème} cycle tel que validé sous le précédent mandat a été modifié à la demande de l'éducation nationale qui a lancé des appels à projets auxquels pouvaient répondre toutes les classes. Compte tenu des délais très courts laissés aux enseignants pour déposer un dossier, plusieurs écoles ne peuvent plus bénéficier de l'enseignement musical et il est proposé de faire un bilan des actions et projets validés sur la première période jusque fin décembre pour éventuellement adapter le dispositif à partir de janvier 2021
- Elections aux instances extérieures :
 - SYMBHI : le nouveau Président est Fabien MULYK, maire de Corps et vice-président du département de l'Isère
 - Centre de gestion de l'Isère : Sylvain BELLE est suppléant du VP en charge de représenter les intercommunalités
 - Parc Naturel Régional du Vercors : Jacques ADENOT a été réélu à la présidence et notre collectivité ne dispose toujours d'aucun poste dans l'exécutif
- Le problème du loup : constat que deux meutes de loups déciment les troupeaux aux environs de Saint-André en Royans et Presles/Rencurel. Plusieurs territoires de l'Isère sont concernés par ce phénomène qui devient inquiétant et il est proposé que les Présidents des intercommunalités du Vercors adressent un courrier commun en demandant à être reçus par le ministère.
- Albert Buisson fait un point sur l'avancée de l'élaboration du PCAET : le diagnostic est terminé et le COPIL sera prochainement mis en place associant membres du Bureau exécutifs, élus municipaux et techniciens.
- Démarche PLUI : suite à la présentation des enjeux et de la méthode ainsi que le partage de l'expérience de la Bièvre lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre, les membres de l'exécutif se proposent d'intervenir devant les conseils municipaux qui en font la demande.
- Ordures ménagères : rencontre avec l'association PAISS et nécessité de fixer le cadre du partenariat via une convention d'objectifs 2021
- Maintien du triathlon le week-end des 10 et 11 octobre suite à la validation par le Préfet

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Date	Objet
14 octobre à 8 H 30	Bureau exécutif
19 novembre à 19 H	Conseil communautaire

Fait à Saint-Marcellin le 7/10/2020

Frédéric DE AZEVEDO
Président

